



# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

**Prieuré Marie-Reine**  
**Ecole N.-D. de la Ste-Espérance**  
195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**Oratoire Saint-Joseph**  
22 rue Ampère  
68000 COLMAR

**Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance**  
37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

**Abbé Anthony Romanens**  
☎ : 06 82 64 82 16  
@ : a.romanens@fsspx.email

**Abbé Louis-Marie Carlhian**  
☎ : 06 12 87 41 21

**Mme C. Burgy (Secrétariat)**  
☎ : 06 36 68 56 20

**Mlle E. Ledermann (Librairie)**  
☎ : 06 88 25 04 46

## Rencontre entre le cardinal Ladaria et l'abbé Pagliarani

*Communiqué de la Maison générale  
de la Fraternité Saint-Pie X – 22 novembre 2018*



LE JEUDI 22 novembre 2018, l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, s'est rendu à Rome, à l'invitation du cardinal Luis Ladaria Ferrer, Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Il était accompagné de l'abbé Emmanuel du Chalard. Le cardinal Ladaria était assisté de Mgr Guido Pozzo, secrétaire de la Commission pontificale « Ecclesia Dei ».

L'entretien s'est déroulé dans les bureaux de la Congrégation pour la doctrine de la foi, de 16h30 à 18h30. Il avait pour but de permettre au cardinal Ladaria et à l'abbé Pagliarani de se rencontrer pour la première fois et de faire ensemble le point sur les relations entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X, depuis l'élection de son nouveau Supérieur général, en juillet dernier.

Au cours de l'entretien avec les autorités romaines, il a été rappelé que le problème de fond est bel et bien doctrinal, et ni la Fraternité ni Rome ne peuvent l'éluder. C'est à cause de cette divergence doctrinale

### SOMMAIRE

Rencontre entre le cardinal Ladaria et l'abbé Pagliarani ..	1-2
Elévation sur l'Évangile pour la fête de Noël .....	2-3
Calendrier .....	4 et 7
Paul VI, un nouveau « saint » ? .....	5-6 et 8-9
Annonces.....	10



irréductible que toute tentative d'élaborer une ébauche de déclaration doctrinale acceptable par les deux parties, n'a pu aboutir depuis sept ans. C'est pourquoi la question doctrinale reste absolument primordiale.

Le Saint-Siège ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme solennellement que l'établissement d'un statut juridique pour la Fraternité ne pourra se faire qu'après la signature d'un document de caractère doctrinal.

Tout pousse donc la Fraternité à reprendre la discussion théologique, bien consciente que le Bon Dieu ne lui demande pas nécessairement de convaincre ses interlocuteurs, mais de porter devant l'Eglise le témoignage inconditionné de la foi.

L'avenir de la Fraternité est entre les mains de la Providence et de la Très Sainte Vierge Marie, comme le prouve toute son histoire, de sa fondation à ce jour.

Les membres de la Fraternité ne veulent rien d'autre que servir l'Eglise et coopérer efficacement à sa régénération, jusqu'à donner leur vie pour son triomphe, s'il le faut. Mais ils ne sauraient choisir ni la façon, ni les termes, ni le moment de ce qui appartient à Dieu seul.

Menzingen, le 23 novembre 2018

Source : Maison générale / FSSPX.Actualités

## Élévations sur l'Évangile pour la fête de Noël

*Monseigneur Bossuet*

### 6<sup>ÈME</sup> ÉLÉVATION

#### L'ÉTABLE ET LA CRÈCHE DE JÉSUS-CHRIST

**D**IEU préparait au monde un grand et nouveau spectacle, quand il y fit naître un roi pauvre ; et il fallut lui préparer un palais, et un berceau convenable. « Il est venu dans son bien : et les siens ne l'ont point reçu (Jn I, 11) : il ne s'est point trouvé de place » (Lc II, 7) pour lui, quand il est venu. La foule et les riches de la terre avaient empli les hôtelleries : il n'y a plus pour Jésus qu'une étable abandonnée et déserte, et une crèche pour le coucher. Digne retraite pour celui qui dans le progrès de son âge devait dire : « Les renards ont leurs trous, et les oiseaux du ciel, » qui sont les familles les plus vagabondes du monde, « ont leurs nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où



reposer sa tête. » (Lc IX, 58) Il ne le dit pas par plainte ; il était accoutumé à ce délaissement : et à la lettre, dès sa naissance, il n'eut pas où reposer sa tête.

C'est lui-même qui le voulut de cette sorte. Laissons les lieux habités par les hommes : laissons les hôtelleries où règnent le tumulte et l'intérêt : cherchez pour moi parmi les animaux une retraite plus simple et plus innocente. On a enfin trouvé un lieu digne du « délaissé. » Sortez, divin enfant ; tout est prêt pour signaler votre pauvreté. Il sort comme un trait de lumière, comme un rayon du soleil : sa mère est tout étonnée de le voir paraître tout à coup : cet enfantement est exempt de cris, comme de douleur et de violence. Miraculeusement conçu, il naît encore plus miraculeusement : et les saints ont trouvé encore plus étonnant d'être né que d'être conçu d'une vierge.

Entrez en possession du trône de votre pauvreté. Les anges vous y viennent adorer. Quand Dieu vous introduisit dans le monde, ce commandement partit du haut du trône de sa majesté : « Que tous les anges de Dieu l'adorent. » (Héb. I, 6 ; Ps. XCVI, 7) Qui petit douter que sa mère, que son père d'adoption ne l'aient adoré en même temps ? C'est en figure de Jésus que l'ancien Joseph fut « adoré de son père et de sa mère ; » (Gen. XXXVII, 9-10) mais l'adoration que reçoit Jésus est bien d'un autre ordre, puisqu'il est « béni et adoré comme Dieu au-dessus de tout, aux siècles des siècles. » (Rom. IX, 5)

Ne pensez pas approcher de ce trône de pauvreté avec l'amour des richesses et des grandeurs. Détrompez-vous, désabusez-vous, dépouillez-vous, du moins en esprit, vous qui venez à la crèche du Sauveur. Que n'avons-nous le courage de tout quitter en effet, pour

suivre pauvres le Roi des pauvres ! Quittons du moins tout en esprit ; et au lieu de nous glorifier du riche appareil qui nous environne, rougissons d'être parés où Jésus Christ est nu et délaissé.

Toutefois il n'est pas nu : « sa mère l'enveloppe de langes » (Lc II, 7) avec ses chastes mains. Il faut couvrir le nouvel Adam, qui porte le caractère du péché, que l'air dévorerait, et que la pudeur doit habiller autant que la nécessité. Couvrez donc, Marie, ce tendre corps : portez-le à cette mamelle virginale : concevez-vous votre enfantement ? N'avez-vous point quelque pudeur de vous voir mère ? Osez-vous découvrir ce sein maternel, et quel enfant ose en approcher ses divines mains ? Adorez-le en l'allaitant, pendant que les anges lui vont amener d'autres adorateurs.

### 7<sup>ÈME</sup> ÉLÉVATION

#### L'ANGE ANNONCE JÉSUS AUX BERGERS

**L**ES BERGERS, » les imitateurs des saints patriarches et la troupe la plus innocente et la plus simple qui fût dans le monde, « veillaient la nuit » parmi les champs « à la garde de leurs troupeaux. » (Lc II, 8-9) Anges saints accoutumés à converser avec ces anciens bergers, avec Abraham, avec Isaac, avec Jacob ; annoncez à ceux de la contrée que le grand pasteur est venu, que la terre va voir encore un roi berger, qui est le fils de David, « l'ange du Seigneur. » Ne lui demandons pas son nom, comme Manué ; il nous répondrait peu-être : « Pourquoi demandez-vous mon nom qui est admirable ? » (Jug. XIII, 17-18) Si ce n'est qu'il faille entendre que c'est le même ange qui vient d'apparaître à Zacharie et à la sainte Vierge. Quoi qu'il en soit, sans rien présumer où l'Évangile ne dit mot, « l'ange du Seigneur se présenta tout à coup à eux : une lumière céleste les environna et ils furent saisis d'une grande crainte » (Lc II, 9-12) Tout ce qui est divin étonne d'abord la nature humaine pécheresse et bannie du ciel. Mais l'ange les rassura, en leur disant : « Ne craignez pas : je vous annonce une grande joie. C'est que dans la ville de David » (retenez ce lieu qui de si longtemps vous est marqué par la prophétie), « aujourd'hui vous est né le Sauveur du monde, le Christ, le Seigneur. Et voici le signe que je vous donne pour le reconnaître : vous trouverez un enfant enveloppé de langes, couché dans une crèche. A cette marque singulière d'un enfant couché dans une crèche, vous reconnaîtrez celui qui est le Christ, le Seigneur : « Petit enfant qui est né pour nous : Fils qui nous est donné : » qui en même temps « est nommé l'Admirable, le Dieu fort, le Père de l'éternité, le Prince de paix. » (Isa. IX, 6) Aussi « au même instant se joignit à l'ange une grande troupe de l'armée céleste, qui louait Dieu et disait : « Gloire à Dieu, et paix sur la terre. » (Lc II, 13-14)

Remarquons ici un nouveau *Seigneur* à qui nous appartenons : un Seigneur qui reçoit de nouveau ce nom suprême et divin avec celui de Christ : c'est le Dieu qui est oint de Dieu, à qui David a chanté : « Votre Dieu, ô Dieu, vous a oint ; vous êtes Dieu éternellement : » (Ps. XLIV, 8) mais vous êtes de nouveau le Christ, Dieu et homme à la fois : et le nom de Seigneur vous est affecté, pour exprimer que vous êtes Dieu au même titre que votre Père : dorénavant à l'exemple de l'ange, on vous appellera le Seigneur en toute souveraineté et hauteur. Commandez donc à votre peuple nouveau : vous ne parlez point encore ; mais vous commandez par votre exemple : et quoi ? l'estime du moins et l'amour de la pauvreté ; le mépris des pompes du monde ; la simplicité : l'oserai-je dire ? une sainte rusticité dans ces nouveaux adorateurs que l'ange vous amène et qui font toute votre cour, agréable à Joseph, à Marie et de même parure qu'eux, puisqu'ils sont également revêtus de la livrée de la pauvreté.

### 8<sup>ÈME</sup> ÉLÉVATION

#### LES MARQUES POUR CONNAÎTRE JÉSUS

**R**EPASSONS sur ces paroles de l'ange : « Vous trouverez un enfant dans les langes, sur une crèche : » (Lc II, 12) vous reconnaîtrez à ce signe que c'est le Seigneur. Allez dans la cour des rois : vous reconnaîtrez le prince nouveau-né par ses couvertures rehaussées d'or et par un superbe berceau dont on voudrait bien faire un trône : mais pour connaître le Christ qui vous est né, ce Seigneur si haut, que David son père, tout roi qu'il est, appelle *son Seigneur* (Ps. CIX, 12), on ne vous donne pour signal que la crèche où il est couché et les pauvres langes où est enveloppée sa faible enfance : c'est-à-dire qu'on ne vous donne qu'une nature semblable à la vôtre, des infirmités comme les vôtres, une pauvreté au-dessous de la vôtre. Qui de vous est né dans une étable ? Qui de vous, pour pauvre qu'il soit, donne à ses enfants une crèche pour berceau ? Jésus est le seul qu'on voit délaissé jusqu'à cette extrémité, et c'est à cette marque qu'il veut être reconnu.

S'il voulait se servir de sa puissance, quel or couronnerait sa tête ! Quelle pourpre éclaterait sur ses épaules ! Quelles pierreries enrichiraient ses habits ! « Mais, poursuit Tertullien, il a jugé tout ce faux éclat, toute cette gloire empruntée, indigne de lui et des siens : ainsi en la refusant, il l'a méprisée ; en la méprisant, il l'a proscrite ; en la proscrivant, il l'a rangée avec les pompes du démon et du siècle. » (Tertullien, *De patientia*, ch. VI)

C'est ainsi que parlent nos pères les premiers chrétiens : mais nous, malheureux ! nous ne respirons que l'ambition et la mollesse. ■

# Décembre 2018

	<b>PRIEURE MARIE-REINE</b> 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19  <b>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</b>	<b>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE</b> 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE  <b>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</b>	<b>ORATOIRE SAINT-JOSEPH</b> 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
<b>Sa 1<sup>er</sup></b>	De la Sainte Vierge au samedi (IV <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	<b>14h30 : Récollection de l'Avent à Colmar prêchée par M. l'abbé Demierre (Cf. tract)</b>	
<b>Di 2</b>	1 <sup>er</sup> dimanche de l'Avent (I <sup>e</sup> cl.)	<b>17h00 Confessions</b> 17h00 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	
		<b>M. l'abbé Carlhian</b> 10h30 Chapelet, confessions 11h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie et litanies de la Très Sainte Vierge	
<b>Di 2</b>	1 <sup>er</sup> dimanche de l'Avent (I <sup>e</sup> cl.)	<b>8h00 Chapelet</b> 8h30 Grand-Messe <i>Confessions pendant la Messe (Abbé Demierre)</i>	
		<b>M. l'abbé Demierre</b> 10h45 Grand-Messe <i>Confessions pendant la Messe (Abbé Romanens)</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	
<b>Lu 3</b>	Saint François-Xavier, Conf., Ap. des Indes (III <sup>e</sup> cl.)	<b>14h30 : Récollection de l'Avent à Mulhouse prêchée par M. l'abbé Demierre (Cf. tract)</b>	
<b>Ma 4</b>	Saint Pierre Chrysologue, Evêque et Docteur (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Sainte Barbe, Vierge et Martyre	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 5</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) ; <i>Strasbourg : Sainte Attale, V. (III<sup>e</sup> cl.)</i> Mémoire de Saint Sabbas, Abbé	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Je 6</b>	Saint Nicolas, Evêque et Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ve 7</b>	Saint Ambroise, Evêque et Docteur (III <sup>e</sup> cl.) <b>Abstinence, jeûne recommandé</b> <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	8h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur  <b>M. l'abbé Carlhian</b> 18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée suivie du Salut du Saint-Sacrement	
<b>Sa 8</b>	Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Di 9</b>	2 <sup>e</sup> dimanche de l'Avent (I <sup>e</sup> cl.)	<b>M. l'abbé Carlhian</b> 10h45 Grand-Messe puis confessions <b>Quête pour le Prieuré</b> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	
<b>Lu 10</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) ; Mém. de S. Melchide, Pape et Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ma 11</b>	Saint Damase I <sup>er</sup> , Pape et Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 12</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	15h00 Catéchisme	
<b>Je 13</b>	Sainte Lucie, Vierge et Martyr (III <sup>e</sup> cl.) <i>Strasb. : Ste Odile, Vierge, Patronne de l'Alsace (I<sup>e</sup> cl.)</i>	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ve 14</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	

## Paul VI (1897-1978), un nouveau "saint" ?

M. l'abbé Thierry Gaudray, fsspx

**L**E 5 août dernier, François s'adressa à la foule assemblée sur la place Saint-Pierre pour l'Angelus :

« Il y a quarante ans, le bienheureux pape Paul VI vivait ses dernières heures sur cette terre. Il mourut, en effet, dans la soirée du 6 août 1978. Nous le rappelons avec une grande vénération et gratitude, dans l'attente de sa canonisation le 14 octobre prochain... Saluons tous ce grand pape de la modernité par un applaudissement ! »

Nul doute qu'en canonisant Paul VI, après Jean XXIII et Jean-Paul II, François ait l'intention de confirmer les catholiques dans les nouvelles orientations prises par l'Église depuis le Concile, et de donner un nouveau lustre à la liturgie réformée (1). Paul VI fut d'ailleurs le premier pape à utiliser la canonisation des saints pour avaliser le Concile, en annonçant le 18 novembre 1965, donc avant son achèvement, l'introduction de la cause de béatification de Pie XII mais aussi de Jean XXIII (2).

Combien opposés étaient pourtant les jugements de ces deux papes sur Monseigneur Montini ! Si celui-ci fut le proche collaborateur du cardinal Pacelli pendant de nombreuses années, c'est par la volonté de Pie XII qu'il fut écarté de Rome en 1954. Le neveu de Paul VI témoigna que son oncle ne s'est jamais fait la moindre illusion : « c'était pour lui un drame dans tous les sens du mot » (3). Même si Pie XII n'a pas cru qu'il convenait d'écarter un substitut aux Affaires ordinaires de la secrétairerie d'État sans lui accorder une apparente promotion, le blâme n'en était pas moins public. En effet traditionnellement le siège de Milan était occupé par un cardinal, or « Pie XII ne créa plus aucun cardinal », et cela « pour ne pas avoir à désigner Mgr Montini. » (4) Au contraire Jean XXIII, le 4 novembre 1958, un peu avant la cérémonie de son couronnement, écrivit un billet à Monseigneur Montini pour lui annoncer que cette dignité lui serait prochainement conférée (5) et sept ans plus tard, sur son lit de mort, il dit : « Mon successeur sera le cardinal Montini. »

Comment est-il possible que le pape François utilise de nouveau les paroles sacrées de la canonisation pour proposer en exemple un fossoyeur de la Tradition ? Nous laisserons les théologiens répondre à cette question. Pour l'instant, le bon sens et la foi

nous suffisent pour refuser de rendre un culte à Paul VI. Les graves défaillances dans la défense de la foi, la promulgation de la nouvelle messe, l'abandon du zèle missionnaire pour le règne de Notre-Seigneur prouvent que Paul VI était libéral et qu'il ne saurait être un modèle pour les catholiques.

### DÉFENSE DE LA FOI

« Il arrive que paraissent des livres où la foi est diminuée sur des points importants, que l'épiscopat se taise, que l'on ne trouve pas ces livres étranges... et c'est cela qui, à mes yeux, est étrange » (6). Mais le pape lui-même supprima l'Index, paralysa le Saint-Office, ne prit aucune sanction contre les négateurs de la foi comme, par exemple, les évêques hollandais qui avaient publié un catéchisme scandaleux qui niait aussi bien les anges et le sacerdoce que l'Incarnation et la Présence réelle. Si le 30 juin 1968, il professa un Credo orthodoxe, jamais il ne défendit cette foi en condamnant les hérétiques. À Rome, il remit à l'honneur des professeurs naguère expulsés par le Saint-Office. « Paul VI aura laissé la sainte Église de Dieu être envahie par le déferlement des eaux marécageuses de l'apostasie imminente » (7). Il ne s'agissait pas de faiblesse (ce qui aurait été déjà grave chez un souverain pontife), mais d'une attitude irénique et irréaliste qui lui était habituelle. L'encyclique *Mysterium Fidei* (8) peut être citée en illustration. En effet, avant même la fin du Concile, se multipliaient les innovations liturgiques (9) et se répandaient des doctrines, qui, dit-il lui-même, troublaient les âmes des fidèles et jetaient une grande confusion. Or non seulement le pape ne condamna personne mais il ne put s'empêcher d'admirer les bonnes intentions des auteurs d'hérésies : « Nous ne nions pas chez ceux qui répandent ces opinions surprenantes le souci louable d'approfondir un si grand mystère » (10).

En fait Paul VI ne se montra sévère qu'à l'égard des défenseurs de la Tradition. Invariablement, il céda et laissait faire les autres. (11) C'est ainsi que le père Calmel considérait le pontificat de Paul VI comme « une éclipse de la papauté » tant celui-ci prétendait « gouverner l'Église en réunissant des synodes et sans condamner personne. » (12) Le professeur Amerio a pu intituler un des sous-chapitres de son maître livre *Iota Unum* : « le renoncement à exercer l'autorité ». Comme il fut symbolique ce 13 novembre 1964, quand Paul VI déposa la tiare, signe de la plénitude de son pouvoir !

La publication de l'encyclique *Humanae vitae* le 25 juillet 1968 fut la seule fois où Paul VI imposa son enseignement. Mais, là encore, il ne prit pas la moindre mesure contre les conférences épiscopales, relayées par une myriade de publications, qui avaient osé s'opposer publiquement à sa décision qui, cette fois-ci, n'était que la reprise de l'enseignement tradi-

tionnel au moins dans ses conclusions. Mais la question allait bien au-delà de celle de la contraception. **Le cardinal Suenens, le cardinal Alfrink** et beaucoup d'autres lui reprochèrent de s'être montré infidèle à la collégialité que le concile Vatican II venait d'introduire dans l'Église. Le pape tenta alors de faire appel à la compassion de ses contradicteurs, mais il ne se conduisit point en chef : « *Peut-être le Seigneur ne m'a-t-il pas appelé à ce service parce que j'y étais spécialement apte, ou pour que je gouverne l'Église et la sauve dans les difficultés présentes, mais pour que je souffre quelque chose pour l'Église...* » (13) Or l'office de Souverain Pontife prescrivait à Paul VI de commander et non d'apitoyer, ni même seulement d'exhorter et d'admonester. (14)

Jamais Paul VI n'a voulu remettre en cause le concile Vatican II qui, selon lui, « *ne fait pas moins autorité, qui est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée.* » (15) Et pourtant, il en vit les fruits : « *Nous en espérons un printemps, et il est venu une tempête.* » (16) Le discours à un groupe de séminaristes le 7 décembre 1968 est bien connu : « *L'Église se trouve à une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait presque d'autodémolition.* » Il ajoutait une remarque qui montre à quel point il était resté sourd aux cris d'alarme qui avaient été lancés : « *C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe, auquel personne ne se serait attendu après le Concile* » (17)=. Dix ans après la Concile, à la mort de Paul VI, le nombre de religieux dans le monde avait diminué d'un quart. La plupart de ceux qui restaient ne menaient le plus souvent que l'ombre d'une vie religieuse (18). Les fidèles quittaient les églises.

La dévotion mariale souffrit aussi beaucoup durant le pontificat de Paul VI. À la première session du Concile, alors qu'il n'était que cardinal, il s'était déjà opposé à l'attribution de nouveaux titres à la Vierge Marie. C'est lui qui fit supprimer le schéma qui avait été préparé sur Notre-Dame, pour le réduire à un chapitre de celui consacré à l'Église. En 1967, il donna au gouvernement turc l'étendard que les chrétiens avaient pris aux musulmans à Lépante grâce à la protection de Marie.

#### LA NOUVELLE MESSE

Le 21 octobre 1969, un Bref examen critique sur la nouvelle messe était présenté au pape par les **Cardi-**

**naux Ottaviani et Bacci.** Un peu plus d'un mois auparavant, **Monseigneur de Castro Mayer**, évêque de Campos au Brésil, lui avait déjà écrit : « *Le Novus Ordo Missæ non seulement n'inspire pas la ferveur, mais encore exténue la foi dans les vérités centrales de la vie catholique, telles la présence réelle de Jésus dans le très saint Sacrement, la réalité du sacrifice propitiatoire, le sacerdoce hiérarchique.* » (19) Pourtant Paul VI se montra intraitable pour imposer cette nouvelle liturgie conçue pour plaire aux Protestants : « *Ce n'est pas une décision arbitraire ; ce n'est pas une expérience temporaire ou facultative ; ce n'est pas une improvisation due à un quelconque dilettante. C'est une loi élaborée par d'éminent liturgistes après de longues discussions et de longues études.* » (20) Les

paroles les plus violentes en ce sens furent celles du consistoire du 24 mai 1976 : « *C'est au nom de la Tradition que nous demandons à tous nos fils, à toutes les communautés catholiques, de célébrer dans la dignité et la ferveur, la liturgie rénovée. L'adoption du nouvel Ordo Missæ n'est pas du tout laissée au libre arbitre des prêtres ou des fidèles [...]. Le nouvel Ordo a été*

*promulgué pour être substitué à l'ancien [...]. Avec la même autorité suprême [que celle de saint Pie V] qui nous vient du Christ Jésus, nous exigeons la même disponibilité ...* » À **M. Jean Guilton** qui lui suggérait d'autoriser la messe de saint Pie V pour apaiser les esprits, le pape répondit : « *Cela jamais !* » Pourtant en 2007 dans son Motu proprio *Summorum Pontificum*, **Benoît XVI** reconnut que l'ancienne messe n'avait jamais été abrogée. Paul VI s'est donc rendu coupable d'un abus de pouvoir.

Mais les prêtres qui moururent de chagrin parce qu'on leur avait enlevé la messe ne furent pas les plus malheureux. Les abandons du sacerdoce durant le pontificat de Paul VI atteignirent des proportions inimaginables. Il l'a reconnu lui-même mais toujours avec la même inertie : « *Les statistiques nous accablent, chaque cas particulier nous déconcerte, les motivations nous imposent, certes, respect et compassion, mais elles nous causent une peine immense. Le sort des faibles qui ont trouvé la force de désert leur devoir nous confond* » (21).

La question de la communion dans la main n'est pas moins symptomatique. L'instruction *Memoriale Domini* (22) est une apologie de la communion donnée par le prêtre sur la langue du communiant. Elle explique comment cette façon de faire exprime da-



<b>Sa 15</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue		<b>15h30-17h Croisade Eucharistique</b> 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>confessions : Abbé Romanens</i> ) <b>19h30 Cercle Saint Pie X</b>
<b>Di 16</b> 3 <sup>ème</sup> dimanche de l'Avent, <i>Gaudete</i> (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe, <i>pas de confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		<b>Marché de Noël après la Grand-Messe</b> 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe
<b>Lu 17</b> Férie (II <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 18</b> Férie (II <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 19</b> Des Quatre-Temps (II <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence recommandés</b>	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 20</b> Férie (II <sup>e</sup> cl.) Saint Thomas, Apôtre (II <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 21</b> Mémoire des Quatre-Temps <b>Abstinence, jeûne recommandé</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Sa 22</b> Des Quatre-Temps (II <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence recommandés</b>	<b>6h30</b> Messe lue <b>14h00 Travaux au Prieuré (crèche)</b>		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>confessions : Abbé Romanens</i> )
<b>Di 23</b> 4 <sup>ème</sup> dimanche de l'Avent (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 24</b> Vigile de la Nativité de Notre-Seigneur (I <sup>e</sup> cl.)	8h00 Messe lue de la Vigile 23h15 Veillée de Noël <b>Confessions : 8h45-11h00 et 22h30-23h45</b>	23h15 Veillée de Noël <b>Conf. : 22h30-23h45</b>	8h00 Messe lue de la Vigile 23h15 Veillée de Noël <b>Confessions : 8h45-12h00 et 22h00-23h45</b>
<b>Ma 25</b> Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ (I <sup>e</sup> cl.) <b>Fête d'obligation</b> <i>En la fête de Noël, on ne communie qu'une fois</i>	0h00 Procession à la crèche et Messe de Minuit 8h00 Messe lue de l'Aurore <i>Confessions</i> 10h15 Grand-Messe 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	0h00 Messe de Minuit 8h45 Messe de l'Aurore <i>9h30 Confessions</i> <b>10h00</b> Grand-Messe	0h00 Procession à la crèche et Messe de Minuit, <b>suivie d'une petite collation</b> Messe lue de l'Aurore Chapelet Grand-Messe
<b>Me 26</b> Saint Etienne, Premier Martyr (II <sup>e</sup> cl.)	9h30 <i>Confessions</i> 10h00 Messe chantée		9h30 Chapelet 10h00 Messe chantée
<b>Je 27</b> Saint Jean, Apôtre et Evangéliste (II <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 28</b> Les Saints Innocents, Martyrs (II <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Sa 29</b> Dans l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur (II <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Thomas de Cantorbery, Ev. Et M.			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 30</b> Dans l'octave de la Nativité (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe suivie de la bénédiction du vin <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe suivie de la bénédiction du vin <b>M. l'abbé Romanens</b>
<b>Lu 31</b> Dans l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur (II <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Sylvestre, Pape et Confesseur	17h45 Salut du Saint-Sacrement avec chapelet <b>18h30 Messe chantée</b> et chant du <i>Te Deum</i> (indulgence plénière) Après la Messe : chocolat et vin chauds		18h00 Chapelet <b>18h30 Messe chantée</b> 19h30 Salut du Saint-Sacrement avec chant du <i>Te Deum</i> (indulgence plénière)
<b>Ma 1<sup>er</sup></b> Fête de la Circoncision de N.-S. (I <sup>e</sup> cl.)	9h30 <i>Confessions</i> <b>10h00</b> <i>Veni Creator</i> (ind. plén.) et Messe chantée		9h30 Chapelet 10h00 <i>Veni Creator</i> (ind. plén.) et Messe chantée

vantage le respect dû au Saint-Sacrement ainsi que l'humilité avec lequel il doit être reçu. Elle fait état d'une consultation des évêques dont une forte majorité « *estiment que rien ne doit être changé à la discipline actuelle* » et elle stipule donc que « *cette façon de distribuer la Sainte Communion doit être conservée* ». Elle fait état de la pratique de donner la communion dans la main, pratique qui s'est répandue sans que le Saint-Siège ait donné la moindre autorisation. Les coupables vont-ils être sévèrement réprimandés ? Nullement ! Dans le même document romain, les Conférences épiscopales sont encouragées à peser avec soin les circonstances particulières qui pourraient exister (!) afin de prendre les décisions opportunes pour que l'usage de la communion dans la main « *s'établisse comme il faut* ».

Enfin l'usage du latin dans la liturgie fut à la fois loué et supprimé par Paul VI. Le pape allait au rebours des principes qu'il énumérait et disait en souffrir ! Le dimanche 7 mars 1965, il célébra, pour la première fois, la messe (traditionnelle) entièrement en italien. Dans son allocution, lors de l'angélus du même jour, il déclara :

« *Ce dimanche marque une date mémorable dans l'histoire spirituelle de l'Église, parce que la langue parlée entre officiellement dans le culte liturgique, comme vous l'avez vu ce matin... L'Église a fait un sacrifice en ce qui concerne sa langue propre, le latin, qui est une langue sacrée, grave, belle, extrêmement expressive et élégante. Elle fait le sacrifice de traditions séculaires et, surtout, de l'unité de langue entre ses divers peuples pour le bien d'une plus grande universalité, pour arriver à tous.* »

Le 4 mai 1967, le « *sacrifice* » fut accompli par l'Instruction *Tres abhinc annos* qui établissait l'usage de la langue vulgaire pour la récitation, à voix haute, du canon de la messe. Si en juin 1969, lors de son voyage en Ouganda, il consentit à célébrer la messe en latin à la demande des évêques africains, dans son allocution il encouragea les réformes : « *Un pluralisme est légitime, même souhaitable, sous l'aspect de la langue, du génie, de la culture* » (23). Le 26 novembre de cette même année, lors de la présentation du nouveau rite de la messe, l'abandon du latin était définitif :

« *Ce n'est plus le latin, mais la langue courante, qui sera la langue principale de la messe. Pour quiconque connaît la beauté, la puissance du latin, son aptitude à exprimer les choses sacrées, ce sera certainement un grand sacrifice de le voir remplacé par la langue courante. Nous perdons la langue des siècles chrétiens, nous devenons comme des intrus et des profanes dans le domaine littéraire de l'expression sacrée. Nous perdons ainsi en grande partie cette admirable richesse artistique et spirituelle qu'est le chant grégorien. Nous*

*avons, certes, raison d'en éprouver des regrets et presque du désarroi.* »

#### SALUT DES ÂMES ET ŒCUMÉNISME

Dans son encyclique *Ecclesiam suam*, Paul VI affirma le devoir missionnaire de l'Église (24), mais il ne pouvait le concevoir que comme un dialogue : « *L'Église doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Église se fait parole ; l'Église se fait message ; l'Église se fait conversation* » (25). Consacré par le concile Vatican II, l'œcuménisme fut imposé à la conscience catholique par le pape à travers des gestes spectaculaires et scandaleux que ses successeurs n'auront plus qu'à imiter. En 1964, Paul VI fit un voyage en Terre Sainte (26) durant lequel il rencontra le patriarche de Constantinople sur un pied d'égalité : après avoir lu alternativement l'évangile, ils bénirent ensemble l'assistance à l'initiative de Paul VI. (27) De retour à Rome, il n'hésita pas à donner aux orthodoxes le chef de saint André qui était une des reliques insignes de la basilique Saint-Pierre. Le dernier jour du Concile, le 7 décembre 1965, Paul VI annonça la levée de l'excommunication des orthodoxes sans exiger la moindre abjuration de leur part. Lors de son voyage en Turquie en 1967, le pape remit une lettre officielle au patriarche de Constantinople dans laquelle les Églises orthodoxes et l'Église catholique étaient présentées comme des « *Églises sœurs.* » C'était dire que Rome ne prétendait plus être la mère de toutes les Églises (28) et que le pape ne demandait plus à être reconnu comme le père commun des fidèles.

Quant à l'œcuménisme avec les protestants, il suffit d'évoquer la réception du Dr Ramsey, « *archevêque et primat* » de l'Église anglicane, en mars 1966. Le pape lui promit de faire réétudier la question de la validité des ordinations anglicanes (pourtant tranchée par Léon XIII) et, déjà, il lui montra quelle était son opinion en lui demandant de bénir l'assemblée en sa présence. Le « *primat* » anglais ne comprit pas cette demande inouïe et commença à se mettre à genoux lui-même. Le pape le releva prestement. Mais ce n'était qu'une première surprise. Paul VI, dans un geste prémédité, enleva ensuite son propre anneau épiscopal pour le passer au doigt du Dr Ramsey.

Jamais le règne de Notre-Seigneur n'a autant souffert des mains d'un pape. Il est vrai que celui-ci avait surtout le culte de l'homme (29) ! Ayant refusé de condamner le communisme au cours du Concile, Paul VI s'est plusieurs fois plié aux exigences des pays de l'Est. Il suffit d'évoquer le cas du cardinal Mindszenty qui a probablement davantage souffert des manœuvres du pape que de ses bourreaux en Hongrie (30). Tous les pays encore catholiques ont été encouragés à rayer le nom de Notre-Seigneur de leur constitution : après l'Espagne, la Colombie, cer-

tains cantons suisses, ce fut le tour de l'Italie (31). La doctrine condamnée de Lamennais a été reprise par Paul VI dans le message aux gouvernants : « *Que demande-telle de vous, cette Église... aujourd'hui ? Elle vous l'a dit dans un des textes majeurs de ce Concile : elle ne vous demande que la liberté.* » (32)

### UN VISAGE DOUBLE

Le père Congar disait de Paul VI qu'il parlait à droite et agissait à gauche. (33) Monseigneur Lefebvre, citant le **Cardinal Daniélou**, donnait la véritable raison de cette attitude : Paul VI était un libéral, et donc un incohérent, un homme qui affirme des principes et qui fait le contraire. « *Parce que ce pape-là est comme un fruit du libéralisme, toute sa vie a été imprégnée par l'influence des hommes qui l'entouraient ou qu'il a pris pour maîtres et qui étaient libéraux.* » (34)

Cette contradiction faisait de Paul VI un pape triste. Le jeu de mot courait en Italie : Paul VI (Paulo sesto) est un « *Paolo mesto* » (Paul triste). (35) Tout autre est la tristesse des saints. Dans le Journal de son âme, Jean XXIII, qui avait rencontré **saint Pie X** et qui avait remarqué ce voile de tristesse dans les yeux du Pontife, disait ne pas croire en sa sainteté. Pourtant cette souffrance venait directement de la charité. Nulle incohérence n'existait entre les paroles et la vie de saint Pie X ! Au contraire l'âme de Paul VI était anxieuse et paradoxale. Nostalgique de la grandeur de l'Église il a néanmoins participé activement à sa destruction. Était-ce le serment fait lors de son couronnement qui lui revenait à l'esprit quelquefois et qui le tourmentait : « *Si je devais trahir la Tradition reçue de mes prédécesseurs, Dieu ne sera pas un juge miséricordieux au Jugement dernier* » (36) ?

**Sources :** Le Sainte Anne n° 306 d'octobre 2018

- (1) À côté de la messe dite de saint Pie V, déjà qualifiée de « *rite extraordinaire* », il y aura celle de « *saint Paul VI* ».
- (2) **Chiron**, *Paul VI, le pape écartelé* p. 247 édition Perrin.
- (3) **Giorgio Montini**, « *Mon oncle, le pape* ».
- (4) Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 153.
- (5) **Roberto de Mattei**, « *Il Concilio Vaticano II* » p. 113.
- (6) **Jean Guittou** « *Paul VI secret* » p. 168.
- (7) Lettre du père Calmel du 4 juillet 1970 cité par le père Jean-Dominique dans « *Le père Roger-Thomas Calmel* » p. 461.
- (8) 3 septembre 1965 (le Concile sera clôturé le 8 décembre 1965).
- (9) La première constitution conciliaire était sur la liturgie et elle portait déjà ses fruits.
- (10) Vers la fin de son pontificat, alors que les évêques du monde jugeaient de haut ses encycliques, il exaltait « *l'extrême unanimité de toute l'Église avec son pasteur suprême et de tous avec leur propre évêque* » (Allocution du 23 juin 1975).
- (11) Parlant des abus liturgiques, le **cardinal Gut**, préfet de la Congrégation pour le culte divin, remarquait : « *Beaucoup de prêtres ont fait ce qui leur plaisait. Ils se sont imposés. Les initiatives prises sans autorisation, on ne pouvait plus, bien souvent, les arrêter. Dans sa grande bonté et sa sagesse, le Saint-Père a*

- alors cédé, souvent contre son gré* » D.C. n°1551 cité dans *Iota Unum* n°69.
- (12) Lettre du 17 janvier 1969 citée par le père Jean-Dominique dans *Le père Roger-Thomas Calmel* p. 365.
  - (13) *Discours au Sacré Collège* le 22 juin 1972, cité dans *Iota Unum* n°65.
  - (14) Même dans son exhortation apostolique *Paterna cum benevolentia* du 8 décembre 1974, où il revendique son autorité et s'insurge contre la désobéissance, il le fait sous mode d'avertissement mais sans condamner.
  - (15) Lettre de Paul VI à Monseigneur Lefebvre écrite le 29 juin 1975. Même le cardinal Villot lui avait conseillé de ne pas écrire une chose pareille !
  - (16) Au Cardinal G. Colombo, archevêque de Milan.
  - (17) Cité par exemple dans *Iota Unum* n°7.
  - (18) Le pape ayant obligé tous les instituts religieux (même les Chartreux qui n'avaient jamais eu besoin de réforme) à récrire leurs constitutions et leurs règles.
  - (19) Cité dans « *Histoire de la messe interdite* » par **Jean Madiran** p. 30.
  - (20) *Discours de Paul VI* (19 novembre 1969) sur le nouveau rite de la messe, cité dans « *Histoire de la messe interdite* » par Jean Madiran p. 34.
  - (21) *Lettre au clergé séculier et régulier du diocèse de Rome* de 10 février 1978.
  - (22) Instruction du 29 mai 1969 de la Sacrée Congrégation pour le culte divin.
  - (23) Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 296.
  - (24) « *C'est l'obligation d'évangéliser. C'est le mandat missionnaire. C'est le devoir d'apostolat* » ; encyclique *Ecclesiam Suam* du 6 août 1964.
  - (25) Déjà quand il était substitué à la Secrétairerie d'État, en mars 1949, il reçut **Roger Schutz** et **Max Thurian**, de la communauté protestante de Taizé, et laissa envisager que l'Église catholique pourrait participer au Conseil oecuménique des Églises (ce qu'un monitum du Saint-Office avait précisément et formellement écarté l'année précédente), et qu'Elle devrait reconnaître les torts de ses membres dans l'histoire et aujourd'hui. Cf. Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p.134.
  - (26) Le premier de ces voyages internationaux auxquels les papes conciliaires nous ont maintenant habitués.
  - (27) Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 217.
  - (28) Par le mot « *Église* », on signifie alors les diocèses gouvernés par un évêque mais en dépendance du pape.
  - (29) « *Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme.* » Discours de clôture du concile Vatican II, le 7 décembre 1965.
  - (30) *Fideliter* N°243 de mai-juin 2018.
  - (31) Dès 1976 Paul VI préparait le traité conclu seulement en 1984 et qui abrogeait l'article qui spécifiait que la religion catholique était la seule religion de l'État.
  - (32) *Messages du Concile* du 8 déc. 1965.
  - (33) Mgr Lefebvre faisait le même constat : « *Tantôt traditionaliste, au moins dans les paroles, et puis ensuite, dans les actes, faisant des choses complètement opposées, ne condamnant pas tout ce qui devrait être condamné et condamnant au contraire ce qui ne devrait pas être condamné.* » (Conférence spirituelle aux séminaristes le 18 mars 1977).
  - (34) « *Il l'ont découronné* », ch.31, p. 224.
  - (35) Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 10
  - (36) Serment multiséculaire fait au cours du couronnement papal.

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR**

(mises à jour : en italique)

**Catéchisme des enfants****> Mulhouse**

Décembre : 5, 12 et 19  
Janvier : 9, 16, 23 et 30  
Février : 6 et 27

**> Colmar**

Décembre: 5, 12 et 19  
Janvier : 9, 16, 23 et 30  
Février : 6 et 27

**> Cravanche**

Décembre: 5, 12 et 19  
Janvier : 9, 16, 23 et 30  
Février : 6 et 13

**Croisade Eucharistique****> Colmar**

Samedi 15 décembre à 15h30  
Samedi 12 janvier à 15h30

**Cercle Saint-Pie X****> Colmar**

Samedi 15 décembre à 19h30  
Samedi 19 janvier à 19h30  
Samedi 16 février à 19h30

**JTC à Colmar**

> Samedi 1<sup>er</sup> décembre : *récollec-  
tion de l'Avent*

> Dimanche 16 décembre : *marché  
de Noël*

> Lundi 24 décembre : *veillée de  
Noël*

> Samedi 12 janvier : réunion

> Samedi 9 février : réunion

**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**

> Dimanche 2 décembre

> Dimanche 13 janvier

> Dimanche 17 février

**Quêtes spéciales****> Mulhouse**

9 décembre : Prieuré

6 janvier : Prieuré

10 février : Prieuré

**> Colmar**

9 décembre : Future façade

6 janvier : Future façade

10 février : Future façade

**> Cravanche**

9 décembre : Fleurs

6 janvier : Fleurs

10 février : Fleurs

**Tiers-Ordre de Saint-Pie X**

> Récollecion à l'Etoile du Matin

Samedi 15 décembre 2018

Samedi 16 mars 2019

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre**

> Colmar : récollecion de l'Avent  
pour tous les fidèles

**Dimanche 2 décembre**

> Mulhouse : récollecion de l'Avent  
pour tous les fidèles

**Dimanche 16 décembre**

> Pour toutes les chapelles du pri-  
euré : Marché de Noël

**Dimanche 6 janvier**

> Colmar : Fête des Rois

**Dimanche 13 janvier**

> Mulhouse : Fête des Rois

**Lundi 28 janvier**

> Colmar : *adoration perpétuelle*

**Samedi 9 mars**

> Colmar : *récollecion de Carême  
pour tous les fidèles*

**Dimanche 10 mars**

> Mulhouse : *récollecion de Carême  
pour tous les fidèles*

**Samedi 16 et dimanche 17 mars**

> Pour toutes les chapelles du pri-  
euré : *lancement de la Milice de  
l'Immaculée (MI), avec la présence  
de M. l'abbé Stehlin, directeur mon-  
dial de la MI.*

**Samedi 18 mai**

> *Cérémonie des Confirmations à  
l'Etoile du Matin*

**Dimanche 19 mai**

> Pour toutes les chapelles du pri-  
euré : premières communions

**RETRAITES SPIRITUELLES**

> 26 novembre-1<sup>er</sup> décembre : St-  
Ignace Messieurs, Pointet.

> 3-6 décembre : *Retraite pour les  
Foyers, Enney.*

> 3-8 décembre : St-Ignace Mes-  
sieurs, Gastines.

> 3-8 décembre : St-Ignace Mes-  
sieurs, Caussade.

> 3-8 décembre : Retraite montfor-  
taine, Le Moulin du Pin.

> 10-15 décembre : St-Ignace  
Dames, Pointet.

> 17-22 décembre : St-Ignace  
Dames, Gastines.

> 26-31 décembre : St-Ignace Mes-  
sieurs, Pointet.

> 26-31 décembre : St-Ignace Mes-  
sieurs, Enney.

> 26-31 décembre : St-Ignace Mes-  
sieurs, Caussade.

> 7-12 janvier : *St-Ignace Dames,  
Pointet.*

> 7-12 janvier : *St-Ignace Mes-  
sieurs, Gastines.*

> 7-12 janvier : *St-Ignace Mes-  
sieurs, Enney.*

> 21-26 janvier : Retraite montfor-  
taine, Le Moulin du Pin.

> 21-26 janvier : *St-Ignace Dames,  
Gastines.*

> 4-9 février : *St-Ignace Dames,  
Pointet.*

> 4-9 février : *St-Ignace Messieurs,  
Gastines.*

> 11-16 février : *St-Ignace Dames,  
Bitche.*

> 11-16 février : *Retraite de vie  
chrétienne, Le Moulin du Pin.*

> 18-23 février : *St-Ignace Mes-  
sieurs, Pointet.*

> 18-23 février : *St-Ignace Dames,  
Gastines.*

> 18-23 février : *St-Ignace Dames,  
Enney.*

> 4-9 mars : *St-Ignace Dames,  
Pointet.*

**CONFESSIONS****À Mulhouse**

> Le dimanche : voir calendrier

> En semaine : sur demande après  
les Messes ou sur rendez-vous

**À Colmar**

> Le dimanche : une heure avant la  
Grand-Messe

> En semaine : 3/4 d'heure avant la  
Messe et sur demande après

**À Cravanche**

> 1/2 heure avant toutes les Messes

**CARNET PAROISSIAL**

*A été honorée*

*de la sépulture ecclésiastique*

> Mme Odile Ast, le 10 novembre  
2018 à Mulhouse, décédée le 7 no-  
vembre à l'âge de 82 ans.

*Nous prions pour nos défunts  
du mois de décembre*

**À Mulhouse**

Mlle Marie-Anne Dentz,

† 1993 à 71 ans

Mlle Marie-Madeleine Rimaud,

† 1998 à 86 ans

Mlle Hélène Gasser, † 2002 à 93 ans

M. Joseph Babé, † 2004 à 83 ans

Mme Léa Sticotti, † 2009 à 81 ans

M. Gérard Dantzer, † 2010 à 75 ans

M. Jean-Baptiste Martinez,

† 2012 à 90 ans

**À Colmar**

Mme. Jeanne Buchmann,

† 1980 à 80 ans

M. Oscar Haumesser,

† 1983 à 76 ans

Mme Clotilde Boehm,

† 1988 à 83 ans

M. René Deiss, † 1991 à 86 ans

Mme Marie-Louise Zurlinden,

† 1995 à 64 ans

Mme Anna-Joséphine Biellmann,

† 1997 à 81 ans

Mlle Léonie Spiehlmann,

† 1999 à 90 ans

M. Paul Jaeger, † 1999 à 94 ans

M. Alphonse Grandadam, † 2000

Mlle Marceline Kieffer,

† 2010 à 88 ans

Mlle Marie-Thérèse Jehl,

† 2012 à 92 ans

Mme Marie-Thérèse Jehl,

† 2013 à 90 ans

M. Bernard Rohrer, † 2014 à 74 ans

Mme Christiane Zwickert,

† 2015 à 80 ans

M. Joseph Fritsch, † 2016 à 90 ans

**À Cravanche**

M. Claude Jeantet, † 2009 à 83 ans

Mme Carmen Tripana,

† 2015 à 86 ans

**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :**

> Pour les mourants et les défunts

**Rosaire Vivant :**

> En réparation des péchés contre le  
Cœur Immaculé de Marie

**VOTRE AIDE... MERCI !****Vente de gâteaux (Novembre)**

Solde caisse pélé : **1084 €**

Mulhouse : + 132 €

Colmar : + 245 €

Cravanche : + 100 €

Nouveau solde : **1561 €**

**Quête annuelle pour les missions (octobre)**

Mulhouse : **422 €**

Cravanche : **176 €**

Colmar : **1182 €**